



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 7 Procurations : 2 Absents : 6 Votants : 9	Délibération N° 2025-32 <u>Autorisation de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ du budget 2025</u>
---	---

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 16 DECEMBRE le Conseil municipal de la Commune de VILLARD dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 20h00 salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierrick DUFOURD Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Jean-Louis GAVORY, Monsieur Roland PINGET,

EXCUSES : Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON, Madame Sophie MARGAS représentée par Monsieur Denis DUFOURD par pouvoir du 12 décembre 2025, Monsieur Quentin HUDRY, Madame Sophie WILHEM- CANIZARES représentée par Monsieur Jean-Paul COSTAZ par pouvoir du 15 décembre 2025.

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur William ROSAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Paul COSTAZ est nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-32 : Autorisation de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ du budget 2025

Monsieur Jean-Paul COSTAZ, 1er adjoint en charge des finances, expose que jusqu'à l'adoption du budget pour l'année 2026, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les dépenses réelles d'investissement prévues au budget primitif 2025, hors crédits afférents au remboursement de la dette, qui sont concernées par cette anticipation, sont inscrites sur les chapitres 20, 21, 23.

A savoir :

Chapitre	Budget 2025	Montant autorisé
20	400 €	100 €
21	795 019 €	198 754 €
23	1 315 104 €	328 776€

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Par 9 voix Pour ;

Décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'à adoption du Budget Primitif 2026, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget Primitif 2025, selon le détail estimatif ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villard, le 19 décembre 2025

Le Maire,
Pierrick DUFOUR

Le secrétaire de séance,



Télétransmise le

Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.